CONDITIONS:
PAIX DES PASSAGES PAR AN—payable six mois d'avance.
Le commencement de chaque mois sera [illegible], à moins que les arrangements ne soient faits autrement. Ceux qui voudront [illegible] un abonnement [illegible] en font connaître son intention au bureau de [illegible] DE L'ABEILLE, huit jours [illegible] publication du semestre courant.
Le CourrierDES ETATS-UNIS ET EN FRANÇAIS, [illegible] publié en cette double langue pour la [illegible] de 50 cents pour les insertions subséquentes [illegible] de DIX LIGNES, ou moins.
[illegible] proportion d'insertions ne sera pas limité. [illegible] qu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux [illegible] envoyés.
[illegible] abonnements à l'année, pour publier les [illegible] rates payables.
[illegible] ne sera reçu à [illegible] Les [illegible] adressés à l'Editeur doivent [illegible] dans les bureaux, et non remettre à [illegible]

POUR LE HAVRE.
[illegible] SALEM, capitaine Deutsbein, [illegible] à charger, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.
[illegible] française LA JEUNE GABRIELLE, capitaine Dubosc, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. MAGER.
[illegible] prendront se rendre au Havre, le navire [illegible] dans ce port. 21 mai

POUR TAMPICO.
[illegible] goélette TWO BROTHERS, capitaine Harper, est prête à prendre un chargement [illegible] port ci-dessus. S'adresser à bord, ou à
BENJ. BOOTH & CO.

POUR NEW-YORK
[illegible] A 1, HUNSFORT, capitaine Wonsey, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.
Le beau navire neuf HERACLIDE, capit. [illegible], partira dimanche, 26 courant. Pour fret ou [illegible] s'adresser à
LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] navire neuf VICTORIA, partira vers le [illegible] prochain, et peut recevoir quelques passagers. S'adresser à bord, ou à
LINCOLN & GREEN.

POUR LA HAVANE.
[illegible] belle goélette ANITA, capitaine Gonzalez, [illegible] immédiatement. Pour fret ou [illegible] s'adresser à A. Baron, ou à
J. DUPART.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre CANADA, capitaine Knight, partira mercredi prochain, 15 courant, et prendra quelques [illegible] s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à
HARRISON BROWN & CO,
rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.
Le [illegible] fin voilier, BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour fret ou [illegible], il y a d'excellents commodements, s'adresser à bord, ou à
HARRISSON, BROWN & Co.

POUR SAINTES.
[illegible] navire, français CECILIA, capitaine Auvergne, [illegible] en cet port, vers le 1er juin. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
J. MAGER.

POUR BOSTON.
Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine [illegible], partira sous peu de jours, 20 passagers seulement [illegible] extrêmement logés. Pour fret ou passage, s'adresser à
LINCOLN & GREEN.

POUR LA HOMBE.
[illegible], goélette, neuve et fine voilière, ELIZA-[illegible], capitaine Brown, ayant une partie de [illegible] chargement engagée est maintenant [illegible] en face de la Douane, et partira sous peu. Pour le reste du passage, pour de beaux [illegible], s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
Nouvelle Levée, No 1

POUR VERA-CRUZ.
[illegible] goélette DORCHESTER, capitaine C. [illegible], fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours, pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SIMON CUCULLU.

POUR BALTIMORE
[illegible] française NEW-PACKET, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou [illegible] s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
HARRISON, BROWN et Co,
22 av rue Royale, No. 117.

A LOUER.
Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Curtis & Guillet viennent de bâtir dans la rue Jeffersons, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jeffreys. 17 mai—3.

A LOUER.
Petit entrepôt de traite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Pauger, entre celles Jean Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
12e juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 1.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à Magasin No. 53, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 51, rue St. Louis.
15 mai

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Gale, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
18 av rue Royale, No. 117.

AVIS.
Le brick fin voilier, français, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kaer, de 250 tonneaux. S'adresser à
J. OGDEN & CO.

Pour débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue [illegible] No. 147, et chez MM. Dufour et Dufilho, vis-à-vis [illegible] de la Bourse, rue de Chartres.
[illegible] ouvrage en barriques Ste. Emilion, Canon-Fondrol [illegible] Médoc des années 1828, 1825, 1827 et 1834 et d'importation extérieures, vins en caisse rouge, des années 1827 et même grade—ainsi que des vins blancs tirés de Barsac [illegible] 1819, de Grave Barsac 1825, Mussil, &c., le tout à des prix modérés—également quelques milliers de cognacs de Hennessy, 1ère choix.
17 mai P. LAFAYE.

[illegible] de 26 ans, [illegible] quinze ans dans [illegible] à Paris, désire trouver [illegible] dans [illegible] Nouvelle-York, désire trouver [illegible] française maison [illegible] qui lui soit [illegible] Elle [illegible] correspondance française, ou tout [illegible] ensemble d'un comptoir. Il se [illegible] parler et écrire en [illegible] Il donnera [illegible] les plus satisfaisantes exigées des premières [illegible] de cette ville.
[illegible] Chiffres [illegible] mots à P. M. au bureau de la Poste, [illegible]
3 mai—1y

$10 DE RECOMPENSE.
[illegible] arrêter et conduire à la geôle, un [illegible] appartenant à M. E. Cooper, nommé [illegible] de 16 ans, bien connue en ville pour [illegible] est bien faite, elle parle le français et [illegible] Pouvoir vu au faubourg d'en haut où elle [illegible] libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la [illegible]
Toutes [illegible] de navires et de bateaux à vapeur, [illegible] ne pas la recevoir à bord sous les peines de la [illegible]
10 av—1m.

Le soussigné vient de recevoir, par le navire Criterion, les articles suivants, directement manufacturés en [illegible] ;
[illegible] blanc, en pièces et en pantalle, broderies [illegible] mod, cambrics et mousselines très fines à bon [illegible] en pièce de vente, qu'il vendra à des prix modérés.
F. S. ARRAIZA,
[illegible] Condé et Domaine.

[illegible] FABRIQUE, fondée, rue de Chartres, [illegible] No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a toujours en réservoir directement de Paris, un très-joli assortiment de papier peint et Bordures ; en outre, on trouvera dans ledit magasin, des Ornements dorés, Franges et [illegible] de soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en [illegible], Plumets vives de première qualité, Etoffes [illegible] Damask, Dutreck, 50 doz. Cartons pour chapeaux [illegible] et en général tout autre objet que l'on jugera dans [illegible] établissement. 24 avril

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur,
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1833.
Les propositions seront reçues, durant ce mois, des [illegible] pour des piliers en bois pour la construction [illegible] du wharf. Pour plus amples [illegible] s'adresser au bureau de la compagnie, [illegible] 4 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-[illegible]
WM. HUDSON,
secrétaire

[illegible] DE PALMACHRISTI ET CIRE.
[illegible] barils d'huile de palmachristi et 1500 livres de cire [illegible] de vente chez
GRAY, DURRIVE & Co.

[illegible] A VENDRE, à la pharmacie de
F. CHIOL & Co.
30 avril [illegible] consignée rue Condé et Domaine

A VENDRE A L'AMIABLE.
UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, borne dans sa partie supérieure par la bayou Gozels, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammeaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peuprès 800 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturées; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large: avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à grus. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 30, le tout en briques.—Tous les edifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.
La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.
2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :
Barney, âgé de 24 ans, bon saieur de long, excellente [illegible] he, pelle et hâche.
Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.
Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.
Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.
Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.
Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.
Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.
Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biocheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.
Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Guild, de 28 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.
David, de 23 ans, bonne piocheur, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do. do.
[illegible] Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.
Williams, de 24 ans, do. do. do. do.
Samuel, de 27 ans, do. do. do.
Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.
Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.
Larry, de 20 ans, do. do. do.
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur et bûcheron.
Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Millaud, à la Nouvelle Orléans.
Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :
Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et sécurités par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente en passeront et l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 mai

A LOUER.—La moitié de la belle maison, magasins &c. rue Royale, No. 178, maintenant occupée par le consigné. Aussi, à vendre pour cause de départ, une jolie paire de chevaux noirs de voitures, jeunes et bien dressés, avec un landeau.
Jusqu'à vendredi prochain, son mobilier sera vendu par articles à vente privée.
8 mai J. R. GRYMES.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
Il s'est absenté de chez le soussigné, lundi 6 du courant, le nègre GABRIEL, tailleur de son état, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, il est très reconnaissable, ayant la [illegible] rougeâtre, et les mains marquées de tâches blanches, il est bien connu en ville, ayant coutume [illegible] voiture public, il se tient souvent dans les environs [illegible] de la rue Bourbon et Conti. La récompense sera [illegible] à quiconque le conduira à la geole ou chez
[illegible] LOUIS MUH, rue de Chartres, no. 113.

500 SACS DE SEL, dont moitié demi-gros, l'autre moitié fin; aussi, 143 tonneaux gros sel au grenier, en débarquement de la barque Tasso, de Liverpool, à vendre par
8 mai LINCOLN & GREEN.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin Imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par
4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.
Rue Bienville No. 69.
Les soussignés reçoivent des manufactures de New York, et tiendront constamment en vente un assortiment complet de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monuments, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des tables de marbres, des pierres de foyers et de limites; de platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, aux patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des tuyeaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils [illegible] des connaisseurs du premier ordre pour écrire les ineriptions et finir les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN.
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

TRAITES sur Paris, à vendre par
24 av J. MAGER.

SAMUEL REEK, Fondeur et Tourneur en cuivre, plombier et machiniste, rue de Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commissions dans son état avec promptitude et netteté, [illegible] tes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des [illegible] appareils, exécutés d'après les derniers modèles. [illegible] appareils de fontaines, de bains et d'eau de [illegible] baignoires de pupitres, livres et comptoirs, plaques de [illegible] bagnettes de rideaux et escalier—reparie aussi les [illegible] et lampes et généralement nettoie et bronze tous [illegible] articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

CAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par
7 fin S. BOOTH & Co.

BELLES PROPRIETES A VENDRE.
Le soussigné désirant donner tout son temps à la place qu'il occupe, recevra des propositions pour les propriétés ci-après décrites, et s'il n'en a pas disposé d'ici au 31 de ce mois, elles seront vendues à l'encan peu de jours après, à des conditions avantageuses qui seront connues d'avance.
Les plans [illegible] exposés à la Bourse accompagnés d'un plan figuratif des environs pour mieux en indiquer la situation. La majeure partie se trouve situé à proximité d'établissements qui contribueront à en augmenter journellement la valeur, et dans un quartier dont l'importance commerciale se développ naturellement de plus en plus; les sorte qu'elles offrent une perspective d'un bon placement et certain.
Elles consistent,
PLAN A.
Trois TERRAINS situés rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe, immédiatement au-dessous de la propriété de M. Jos. Filé, voyer de la ville,
PLAN B.
Deux TERRAINS, dans le premier lot du faubourg Marigny, faisant face au Chemin à Coulisse et ayant une issue à la rue Victoire par un passage de 12 pieds [illegible] à divers lots.
PLAN C.
Huit TERRAINS faisant partie de l'lot borné par Levée, les rues du Port, de la Victoire et St. Ferdinand.
Une MAISON & MAGASIN à 3 étages, faisant l'encoignure de la Levée et de la rue du Port, avec un comptoir sur la rue du Port, ayant cuisine et chambres à domestiques au-dessus.
Un MAGASIN à 3 étages, face à la Levée, formant la continuation de la bâtisse précédente.
Les susdits magasins sont bâtis sur des terrains de 60 à 23 pieds de face sur 120 de profondeur et ont droit à une issue à la rue du Port part un passage de 10 à 12 pieds.
Cinq TERRAINS coté du nord de la rue de la Victoire entre les rues d'Enghien et St. Ferdinand.
PLAN D.
Deux LOTS DE TERRE dans le faubourg Du Closet, l'un ayant 56 pieds de face à la Levée, sur 300 pieds environs de profondeur.
L'autre 60 pieds face et 296 à 280 pieds de profondeur.
PLAN E.
Un lot situé au faubourg Washington, borné par les rues de Prague, Amour, Lesseps et la Promenade des Deux Enfans.
PLAN F
Trois TERRAINS contigus, faubourg Franklin, dont l'un forme l'encoignure des rues Bolidelle et des Champs Elysées.
Le consigné dispose aussi à l'amiable de quelques unes des actions qu'il possède dans les Compagnies d'Assurances des Négociants, du Chemin-à-Coulisses du Lac Pontchartrain, de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée et des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
29 mai—6.3pe. CHS. LESEPS.

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vendre
11 mai JOSEPH HAGAN & CO.

VENTE PAR LE REGISTEUR.
COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registeur des Testamens.*—Jeudi, 30 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Couley, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, et formant l'encoignure nord-est des rues du Cirque et Girod, mesurant soixante pieds de face à la dite rue du Cirque, sur quatre vingt dix-pieds de profondeur et face à la dite rue Girod, plus ou moins.
Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
27 avril W. F. C. DUPLESSIS, Reg.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G.B. Steiger, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régistre des Testamens.*—Vendredi, 17 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves et propriétés foncières, ci-après décrits, savoir:
ESCLAVES.
Agathe, âgée de 50 ans; Aquine, âgée de 70 ans; Fatime, âgée de 45 ans; Célèste, âgée de 18; Sam, âgé de 36 ans; Washington, âgé de 25 ans; Tom, âgé de 22 ans; Mary, âgée de 25 ans, avec son enfant d'environ 10 mois; Mélite, âgée de 21 ans, avec son enfant d'environ 24 mois; Lucy, âgée de 20 ans, avec son enfant d'environ [illegible] Nathaniel, âgée 15 ans; et Marie, âgée de 7 ans.
PROPRIETES FONCIERES.
Un morceau de terre situé au bayou St. Jean, d'environ 4 arpents de superficie, sur lequel il y a une maison, une grange et les aisances nécessaires.
Une habitation située en cette paroisse, ayant vingt cinq arpents de face sur le chemin de la Métairie, sur quarante de profondeur, ensemble les établissements qui existent dessus.
Conditions de la vente: Les esclaves payables à un crédit de 6 et 12 mois, et les propriétés foncières, à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régistrer.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 mai

BRODEQUINS ET SOULIERS.
RECUS directement des manufactures, et à vendre à 25 pour cent au-dessous du prix ordinaire, par
J. C. AYER,
Rue de la vieille Levée, No. 48, près des Magasins blancs.
23 mai.

RECU dernièrement de France, 40,000 [illegible] de choix, 200 onces sulfate de quinine, 2 livres sulfate de morphine, 2 livres acétate, &c. à vendre par
BONFABEL, pharmacien,
23 mai rue Tchoupitoulas.

VINS, EAU-DE-VIE, &c., en vente chez le soussigné, en déchargement de la barque française Aimable-Marie, de Bordeaux, en face la rue Conti, 40 pipes d'eau-de-vie, de Dupuy, 30 quarts de pipe do. 2 pipes de vieux Cognac, do. 100 tonneaux de vin de Montferrand, 80 do. de St. Emilion, 40 do. do. St. Julien, 1900 caisses de Médoc, 450 do. de Médoc pour, 100 do. de Chateau Latour, 100 barils de vinaigre blanc, 25 caisses d'anisette (Marie Brizard et Roger) 424 paniers, do. 40 paniers de Champagne mousseux de père, qualité, en bouteilles et demi bouteilles, 10 balles de bouchons assortis, 5 do. laque, et en magasin provenant d'importation ultérieure, 160 tonneaux de vin blanc de Graves, Barsac et Sauterne, 500 caisses de St. Estèphe et St. Julien, 100 do. de Lacote Marquau, Leoville et Lafitte, 150 do. en demi-bouteilles, 200 do. de Barsac, Carbourein et Sauterne de 1re. qualité.
13 mai P. & E. BORDE & CO.

$50 DE RECOMPENSE.
Pour quiconque arrêtera et conduira à la geole, la nommée ELLEN ou ELLENA, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant.
Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.
ARTHUR FORTIER,
rue Conti, No. 13.
2 mai—15

Fin de Glace, [illegible] Pilote, Bouteille &c.
EN débarquement du goélette Caroline, de Marseille, et à vendre par les Domengine,
150 barriques vin rouge,
20 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,
[illegible] douz. do. do.
[illegible] vermicelle,
[illegible] paniers bouteilles vides,
[illegible] balles bouchon de 30,000 chaque.
CARRIERE & BORDUZAT,
4 mai No. 11, rue St. Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC, vinaigre, vin rouge, anisette, &c, en débarquement du navire la Jeune Gabrielle, de Bordeaux; 25 pipes eau de vie de Cognac, 1ère preuve; 4 dito dito vieux Cognac; 6 dito Cognac fine, Champagne, un article très supérieur et particulièrement recommandé aux amateurs; 50 tierçons vinaigre; 600 paniers bouteille; 2 bonneaux fil à voile; 72 barriques vin rouge, étampées, Montfenard; importés et à vendre par
CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No 11.
Aussi par le navire Cécilia, de Nantes, 200 douzaines Guignolet d'Angers en paniers et deuxi paniers; 500 boites de sardines à l'huile.
16 mai

MEUBLES A BON MARCHE.
Le soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secretaire, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, fauteuils, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bon prix.
GEO. WITNEY,
Rue de la Douane, No. 91.
[illegible]

75 BALLES Toile écrue à draps, du pays, bonne qualité, en débarquement du brick Avis, de Boston, à vendre par
8 mai LINCOLN & GREEN.

THOMAS B. NICHOLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à la prescription, dans les paroisses d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps.
6 mai—1m

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir, et tient constamment un assortiment d'excellents cigares de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55.
15 mai.

VENTE PAR LE REGISTEUR.
COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registeur des Testamens.*—Lundi, 3 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Brock :
1° Deux Actions de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans; 2° Vingt Actions de la Banque de la Louisiane; 3° Et quatre Actions de la Compagnie des bâteaux-à-vapeur de remorque. Les dites actions sont au nom de la société de Buchanan, Calder & Co, dont le défunt Wm Brock était membre.
Conditions: comptant.
Par ordre de la Cour,
18 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registeur des Testamens.*—Lundi, 3 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Darby, la propriété ci-après décrite, savoir:
Une maisonnette occupée MARIE, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et divorcée ou célibataire, avec son fils nommé ALEXIS, d'environ 5 ans.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
2 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le registeur des Testamens*—Jeudi, trente mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John J. Conrad, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un morceau de terre, situé dans la faubourg Marigny, rue Mandeville, faisant partie du No. 138, mesurant 50 pieds de face à la dite rue, sur 80 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Un lot de terre, situé dans la rue Mandeville, au dit faubourg Marigny, entre les rues d'Auvert et des Bons Enfans, ayant 31 pieds de face sur 140 pieds de profondeur, désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 326; le dit lot de terre divisé en deux parties égales, par une ligne tirée au centre et partant de la façade à la profondeur, comme suit.
Une moitié située du côté de la rue d'Auvert, consistant les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et l'autre moitié du côté de la rue des Bons Enfans, consistant les bâtisses qui s'y trouvent.
Quatre lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés comme suit, savoir:
Le lot No. 2 de l'Ilet No. 107, formant l'encoignure des rues de la Loi et de l'Union, mesurant 60 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde.
Le lot No. 3 de l'Ilet No. 96, formant l'encoignure des rues de l'Union et des Magistrats, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Et les lots No. 1 et 2 de l'Ilet No. 106, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, tous les deux formant encoignure.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la vente en termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Cuthbert Pollok, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la cour,
20 avril. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi 6 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Dr. A. E. McConnell, la négresse nommée Nancy, âgée d'environ 35 ans.
Conditions de la vente: moitié comptant, et le reste en un billet à six mois, endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
4 mai Régister des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de Mme. Clarisse Henriette Regard, décédée épouse de Armand Constant Vallet, une négresse nommée Marie, âgée d'environ vingt et un ans, propre à tout.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des Testamens.*—Jeudi, 6 juin 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves et propriétés foncières, ci-après décrits, savoir:
ESCLAVES.
Agathe, âgée de 50 ans; Aquine, âgée de 70 ans; Fatime, âgée de 45 ans; Célèste, âgée de 18; Sam, âgé de 36 ans; Washington, âgé de 25 ans; Tom, âgé de 22 ans; Mary, âgée de 25 ans, avec son enfant d'environ 10 mois; Mélite, âgée de 21 ans, avec son enfant d'environ 24 mois; Lucy, âgée de 20 ans, avec son enfant d'environ [illegible] Nathaniel, âgée 15 ans; et Marie, âgée de 7 ans.
PROPRIETES FONCIERES.
Un morceau de terre situé au bayou St. Jean, d'environ 4 arpents de superficie, sur lequel il y a une maison, une grange et les aisances nécessaires.
Une habitation située en cette paroisse, ayant vingt cinq arpents de face sur le chemin de la Métairie, sur quarante de profondeur, ensemble les établissements qui existent dessus.
Conditions de la vente: Les esclaves payables à un crédit de 6 et 12 mois, et les propriétés foncières, à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, trente mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John J. Conrad, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un morceau de terre, situé dans la faubourg Marigny, rue Mandeville, faisant partie du No. 138, mesurant 50 pieds de face à la dite rue, sur 80 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Un lot de terre, situé dans la rue Mandeville, au dit faubourg Marigny, entre les rues d'Auvert et des Bons Enfans, ayant 31 pieds de face sur 140 pieds de profondeur, désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 326; le dit lot de terre divisé en deux parties égales, par une ligne tirée au centre et partant de la façade à la profondeur, comme suit.
Une moitié située du côté de la rue d'Auvert, consistant les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et l'autre moitié du côté de la rue des Bons Enfans, consistant les bâtisses qui s'y trouvent.
Quatre lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés comme suit, savoir:
Le lot No. 2 de l'Ilet No. 107, formant l'encoignure des rues de la Loi et de l'Union, mesurant 60 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde.
Le lot No. 3 de l'Ilet No. 96, formant l'encoignure des rues de l'Union et des Magistrats, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Et les lots No. 1 et 2 de l'Ilet No. 106, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, tous les deux formant encoignure.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la vente en termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Cuthbert Pollok, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la cour,
20 avril. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi 6 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Dr. A. E. McConnell, la négresse nommée Nancy, âgée d'environ 35 ans.
Conditions de la vente: moitié comptant, et le reste en un billet à six mois, endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
4 mai Régister des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de Mme. Clarisse Henriette Regard, décédée épouse de Armand Constant Vallet, une négresse nommée Marie, âgée d'environ vingt et un ans, propre à tout.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Le Vilet, et de la communauté qui existait entre elle et son époux Patrice Albrier, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue Casseuve, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 35 pieds de face à la rue Casseuve, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel se trouve une maison basse, cuisine etc.
Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
W. F. C DUPLESSIS,
23 mai régisteur.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 31 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu George Burbank, rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, les meubles meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.
Conditions de la vente: comptant.
Par ordre de la cour,
17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 21 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Agathe Declouet, f. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :
1°. *Un terrain* de forme triangulaire, situé dans l'Ilet No. 13, du faubourg Saulet, formant encoignure aux rues St. Barthélemy et des Magasins, ayant environ 60 pieds de face à la rue des Magasins, et 150 pieds ou environ de profondeur et face à la rue St. Barthélemy; ensemble les bâtisses qui sont dessus.
2°. Une portion de terrain de forme triangulaire, situé dans l'Ilet No. 16, du faubourg Delord, attenant au précédent, et faisant face à la rue des Magasins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent; la dite propriété sera vendue conformément à un plan, qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.
Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. Les actes vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 4 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Toutan, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :
Un TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, rue du Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Craps sur 120 pieds de profondeur, ensemble une petite maison qui s'y trouve.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée veuve de Julien Viorne,